

## Égalité Professionnelle – Qualité de vie au travail : NE LAISSONS PAS PASSER L'OCCASION !

L'accord *Égalité professionnelle – Qualité de vie au travail* (EP-QVT) arrive bientôt à l'échéance. Même si la loi n'impose pas qu'un accord soit conclu, le Code du travail prévoit des négociations sur ces sujets. Et en fait, cette négociation est *une opportunité majeure d'obtenir de véritables avancées pour les salarié-e.s.* À condition de ne pas se laisser enfermer dans une discussion expéditive ni dans des gains limités.

### Une négociation précipitée et inquiétante

SUD est préoccupé parce que la direction semble vouloir **aller vite**, en mettant en avant une « carotte » : une amélioration de la rémunération de congé parental.

A partir du 1er juillet cette année en France, un congé supplémentaire de naissance est instauré par la loi. C'est **un nouveau congé d'une durée maximale de deux mois**, en plus des habituels congés maternité et congés paternité. Concrètement, cela permettra à chaque parent de prendre jusqu'à deux mois de congé supplémentaire rémunéré à hauteur de :

- **70% du salaire (plafonné à 4.005 euros brut)** le premier mois,
- **60%** le second mois.

La direction a indiqué qu'elle était disposée à améliorer ces montants, tout en jugeant très onéreux pour l'agence de porter l'indemnité à 100% du salaire sur les deux mois. Et pour que cette amélioration soit possible, nous devons parvenir à un accord dans les prochaines semaines.

Soyons clairs : **une telle mesure serait un progrès réel, et SUD la soutient.** Mais elle **ne peut servir d'alibi** pour balayer d'autres sujets essentiels.

### Impossible d'ignorer l'audit Sextant

Cette renégociation de l'accord EP-QVT intervient **juste après la publication de l'audit Sextant**, qui met en évidence des **problèmes graves de risques psychosociaux (RPS)** au sein de l'Agence.

Un tiers des salariés travaillent sur leur temps de repos et souvent sous pression. Deux tiers des journalistes sont souvent fatigués et la moitié ont des problèmes de sommeil. Un tiers des salariés se sentent souvent démotivés. Et plus d'un cinquième des personnes interrogées ont déclaré ne pas avoir un équilibre satisfaisant entre vie professionnelle et vie privée.

Pour SUD, il est indispensable de **prendre le temps nécessaire d'analyser ce rapport** et d'en tirer des enseignements concrets, puis d'intégrer des mesures dans l'accord EP-QVT.

Nous avons plaidé pour une discussion approfondie. D'autres organisations syndicales souhaitent voir si un nouvel accord est possible, sans exclusion, si nécessaire, la prolongation de l'accord actuel. Les négociations s'ouvrent donc dans ce contexte tendu.

## Une revendication déjà partagée...

Une revendication (portée par une autre organisation) déjà fait consensus parmi les syndicats : la généralisation de la subrogation. Cela signifie que l'employeur continue de verser le salaire en cas d'arrêt maladie et se charge de percevoir les indemnités journalières de la Sécurité sociale. C'est simple, sécurisant et pratique pour les salariés. L'AFP l'expérimente déjà pour les congés maternité : elle peut et doit l'étendre. Mais cela ne suffit pas.

Le champ de la négociation est large. Le Code du travail prévoit que la négociation EP-QVT porte notamment sur :

- l'articulation entre vie personnelle et vie professionnelle,
- l'égalité professionnelle femmes-hommes,
- la lutte contre toutes les discriminations,
- l'insertion et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés,
- la prévoyance et les frais de santé,
- le droit d'expression des salariés,
- le droit effectif à la déconnexion,
- les conditions de mobilité domicile-travail.

## Les revendications SUD

SUD a déjà formulé plusieurs revendications :

- Fixation d'un **nombre minimum de week-ends off par mois**
- Garanties pour **ne pas dépasser 6 jours consécutifs de travail** et bénéficier de **deux jours de repos consécutifs**, y compris pour les CDD quand ils enchaînent deux contrats
- **Réduction du travail de nuit**, notamment au desk anglais et au desk photo
- Publication des **fourchettes de salaires** lors des affichages de postes (AVE) de statut local présentés en mobilité internationale
- Mise à disposition d'un **téléphone professionnel** pour ceux qui ne parviennent pas à se déconnecter en ayant seulement un téléphone personnel, y compris pour les CDD
- Mise à disposition d'un **ordinateur** pour les CDD afin qu'ils puissent télétravailler si besoin
- Prise en charge des **frais de taxi après 22H**
- Possibilité de **télétravailler sur une demi-journée**
- Mise en place d'un **congé menstruel**
- **Extension du congé pour enfant malade** jusqu'à la majorité de l'enfant et augmentation du nombre total de jours à partir du troisième enfant
- Garanties claires sur l'utilisation du **CET pour une pré-retraite**.

Cette liste n'est ni fermée ni exhaustive.

**Aidez-nous en nous envoyant vos idées pour améliorer les conditions de travail et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée à l'adresse [sud-afp@protonmail.com](mailto:sud-afp@protonmail.com). Nous avons besoin de vous !**

Paris, le 18 mai 2026

**SUD-AFP (Solidaires-Unitaires-Démocratiques)**



**Version mise à jour le 2 juin 2026 avec nouvelles revendications et précision sur l'indemnité pour le congé de naissance**